

DÉCISION DU MAIRE

N°D-2023/048

DIRECTION DE LA CULTURE - THÉÂTRE DE CAEN - GRILLE TARIFAIRE POUR LA SAISON 2023/24

LE MAIRE DE CAEN

Après deux années fortement perturbées par la pandémie, la saison 2022/23 a enregistré un retour satisfaisant du public, avec près de 60.000 spectateurs déjà accueillis au théâtre de Caen, et ce, malgré les difficultés induites par la cyber-attaque : fermeture de la billetterie pendant plusieurs semaines, absence de site internet pendant 4 mois...

La saison 2023/24 devrait confirmer ce retour en masse des spectateurs au théâtre de Caen avec une programmation composée de 47 spectacles pour près de 90 représentations sur la saison payante, ainsi qu'une cinquantaine de rendez-vous gratuits. Les temps forts seront nombreux, notamment dans le domaine lyrique avec la création à Caen de *David & Jonathas* de Marc-Antoine Charpentier. Cette production, dont la direction musicale est confiée à Sébastien Daucé et la mise en scène à Jean Bellorini, sera coproduite par un large réseau de partenaires : l'Opéra de Lille, l'Opéra National de Lorraine, le Théâtre des Champs-Élysées, les Théâtres de la Ville de Luxembourg, Le TNP Villeurbanne et l'ensemble Correspondances.

Les amateurs d'opéra pourront également apprécier deux grands classiques *Falstaff* de Verdi mis en scène par Denis Podalydès et *Orphée et Eurydice* de Gluck, mis en scène par Aurélien Bory, ainsi qu'une nouvelle création avec la Maîtrise, *Ô Future*, associant le compositeur normand Thierry Pécou, le metteur en scène Bernard Kudlak (Cirque Plume) et un chœur de jeune fille de San Francisco. Ce spectacle sera programmé ensuite en Californie à l'automne 2024. Lieu de production, le théâtre de Caen reprendra également en 2024 *Coronis* à Oviedo (Espagne) ainsi que *David et Jonathas* à l'Opéra National de Lorraine, au Théâtre des Champs-Élysées et au Grand Théâtre de Luxembourg.

Comme chaque année, le public pourra également découvrir une large programmation de concerts, de spectacles de théâtre, de danse et de cirque.

Dans ce contexte, il convient d'adopter la grille tarifaire de la saison 2023/24.

Considérant que cette grille n'a pas évolué depuis la saison 2017/18, il est proposé de modifier les tarifs selon les modalités suivantes :

- Tarifs A, B, C, D : augmentation d'un euro du tarif normal, CE, abonné adulte et réduit ;
- Tarif E : augmentation de 2 à 5 euros du tarif normal, CE, abonné (ces deux tarifs seront appliqués uniquement aux deux spectacles lyriques les plus coûteux : *Falstaff* et *Orphée et Eurydice*) ;
- Formule Tribu 1 : passage du tarif de 90 à 99 euros, avec application du tarif réduit au lieu du tarif abonné au-delà de trois spectacles achetés parmi les 13 spectacles « famille » ;
- Formule Tribu 2 : passage du tarif de 120 à 129 euros, avec application du tarif réduit au lieu du tarif abonné au-delà de trois spectacles achetés parmi les 13 spectacles « famille » ;
- Les tarifs Dernières Minutes sont maintenus ;

La présente décision reprend la grille tarifaire validée par le Maire en mars dernier, avec les deux corrections suivantes :

- Tarif C, cat 1, réduit : 19€ et non 29€ ;
- Formule chèque cadeau & boisson : chèque cadeau & coupe de champagne : 8€ la coupe + montant du chèque cadeau (et non 7€)

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 23 mai 2020 et en date du 23 novembre 2020 portant délégation d'attribution au Maire ou au Premier Adjoint en cas d'empêchement du Maire,

VU l'importance pour le théâtre de Caen d'augmenter ses recettes propres tout en proposant une politique tarifaire attractive et différenciée en fonction des publics,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De valider la nouvelle grille tarifaire du théâtre de Caen pour la saison 2023/24.

ARTICLE 2 : monsieur le directeur général des services de la ville de Caen est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera intégrée au registre des délibérations et il en sera rendu compte au conseil municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen le 10 mai 2023

Affiché le **11 MAI 2023**

Transmis à la préfecture le
Identifiant de l'acte
Exécutoire le

Le Maire,

Joël BRUNEAU 

THEATRE DE CAEN
GRILLE TARIFAIRE POUR LA SAISON 2023/2024

	NOR	CE	AA	Réduit	DM
A	18 €	16 €	14 €	9 €	6 €

	NOR	CE	AA	Réduit	DM
B cat1	26 €	24 €	22 €	13 €	8 €
B cat2	22 €	20 €	18 €	11 €	
B cat3	20 €	18 €	16 €	10 €	
B cat4	17 €	14 €	12 €	9 €	

	NOR	CE	AA	Réduit	DM
C cat1	36 €	34 €	32 €	19 €	10 €
C cat2	33 €	31 €	29 €	17 €	
C cat3	29 €	26 €	25 €	14 €	
C cat4	26 €	23 €	22 €	12 €	

	NOR	CE	AA	Réduit	DM
D cat1	46 €	43 €	40 €	23 €	10 €
D cat2	42 €	40 €	37 €	19 €	
D cat3	39 €	36 €	35 €	16 €	
D cat4	36 €	33 €	32 €	13 €	

	NOR	CE	AA	Réduit	DM
E cat1	65 €	60 €	55 €	30 €	10 €
E cat2	60 €	55 €	50 €	25 €	
E cat3	55 €	50 €	48 €	22 €	
E cat4	52 €	48 €	45 €	20 €	

Formule Insolite : Trois spectacles à choisir parmi une sélection de spectacles imposés en 1ère catégorie dans la limite des places disponibles	39 €
Formule Tribu 1 : Trois spectacles à choisir parmi une sélection de spectacles imposés pour 1 adulte et 1 enfant de moins de 19 ans dans la limite des places disponibles Possibilité d'ajouter une place adulte au tarif réduit & des places enfants au tarif jeunes, places en 1ère catégorie	99 €
Formule Tribu 2 : Trois spectacles parmi une sélection de spectacles imposés pour 1 adulte et deux enfants de moins de 19 ans dans la limite des places disponibles Possibilité d'ajouter une place adulte au tarif réduit & des places enfants au tarif jeunes, places en 1ère catégorie	129 €

Concert pédagogique	Moins de 28 ans	28 ans et +
	5 € la place	10 € la place
Séances uniquement pour les scolaires	5 € la place	

Echange de billets en location : supplément de 1€ pour chaque billet échangé	
Frais d'envoi des billets par la poste	3 €

Tarif billets vendus à des établissements du secteur privé dans le cadre d'opération commerciale ou de relations publiques non couplée avec une location d'espace dans le théâtre (proposition intégrant la mise à disposition d'une banque dans le hall avant le spectacle pour l'accueil des invités et un espace privatif à l'entracte)	tarif majoré de 100%
--	-----------------------------

Chèque cadeau du théâtre de Caen valable 1 an, d'une valeur de 10 €, 20€ et 50€	
Formule Chèque cadeau & boisson :	
- chèque cadeau & coupe de champagne	8 € par coupe + montant du chèque cadeau
- chèque cadeau & verre de vin	3,50 € par verre + montant du chèque cadeau
- chèque cadeau & bière (une bouteille de 25cl ou 33cl)	3,50 € par bouteille + montant du chèque cadeau
- chèque cadeau & boisson sans alcool (une bouteille de 25cl ou 33cl)	3 € par bouteille + montant du chèque cadeau
<i>Une ou des contremarques boisson seront délivrées au moment de l'achat du chèque cadeau</i>	

Tarif TTC	2023/24
Pleine page 2ème de couverture brochure de saison	1 400 €
Pleine page 3ème de couverture brochure de saison	1 200 €
Pleine page intérieure brochure de saison	1 000 €
Demi-page intérieure brochure de saison	650 €
Pleine page programme de salle	600 €
Demi-page programme de salle	300 €

NOR	Tarif normal (tarif subventionné mais ne bénéficiant pas de réduction particulière)
CE	Adhérents association et comité social et économique (ex CE), abonnés de la Saison musicale de l'Orchestre de Caen, de l'Orchestre régional de Normandie, du Cargo, de la Comédie de Caen, de La Cité-Théâtre, de l'Espace Jean Vilar, et du Trident, Scène nationale de Cherbourg, sur présentation d'un justificatif.
AA	Tarif Abonné adulte.
Réduit	Moins de 28 ans, demandeur d'emploi, bénéficiaire RSA, bénéficiaire AAH, accompagnateur d'un bénéficiaire de l'AAH (1 accompagnateur par bénéficiaire), sur présentation d'un justificatif.
DM	Tarif demitres minutes applicable uniquement 30 minutes avant le début du spectacle dans la limite des places disponibles. Tarif uniquement pour les moins de 28 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA et AAH, accompagnateur d'un bénéficiaire AAH (1 accompagnateur par bénéficiaire), sur présentation d'un justificatif.

DÉCISION DU MAIRE

N°D-2023/049

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE RÉSERVATION N°90196 AVEC
JUGENDHERBERGE WÜRZBURG**

LE MAIRE DE CAEN

VU les articles L 2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 23 mai 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, et notamment de la décision de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

VU le souhait de la Ville de Caen de réserver un logement pour 84 enfants dans le cadre d'un déplacement à Würzburg dans le cadre d'Erasmus+,

DECIDE

ARTICLE 1 : De donner son accord à la signature d'un contrat de louage à titre onéreux avec Jugendherberge Würzburg.

ARTICLE 2 : monsieur le directeur général des services de la ville de Caen est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : La présente décision sera intégrée au registre des délibérations et il en sera rendu compte au conseil municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Caen le 10 mai 2023

Affiché le **11 MAI 2023**

Transmis à la préfecture le
Identifiant de l'acte
Exécutoire le

Le Maire,

Joël BRUNEAU



